

CROS Corse

Résidence Highland, Avenue de Verdun
20000 AJACCIO
Email: contact@croscorse.fr
Tel: 0495214565
www.croscorse.com



FC.B.N.S.S.A. 2022

Formation Continue Brevet National de Sécurité et de sauvetage Aquatique

Date début de formation : 13 mars 2022 (formation continue)

Lieu de formation : Piscine Pascal Rossini à Ajaccio

Durée : 7h :

- 2h entraînement natation
- 1h de règlementation
- 1h examen blanc
- **3h examen (examen officiel le 27/03/2022 à Ajaccio)**

Tarifs : 180€

Groupe : de 6 à 24 personnes.

Prérequis : satisfaire aux exigences médicales et être titulaires du PSE1 à jour de formation

Contacts : CROS de Corse, résidence Highland, Avenue de Verdun 20000 Ajaccio / croscorse@orange.fr / 04.95.21.45.65 ou 04.95.55.79.60

Référents administratifs :

M.SANTONI François (Ajaccio ; Propriano) ;

Mme.GUYON Axelle (Bastia ; Calvi ; Corte ; Migliacciaro)

Résultats obtenus (2021): taux réussite de 97%.

Modalités et délais d'accès :

Dossier complet

Le candidat peut s'inscrire dès le début de la campagne de communication et ce jusqu'à une semaine avant les tests de sélections.

Le candidat doit fournir un dossier d'inscription complet pour que l'inscription soit définitive :

- Un certificat médical datant de moins de trois mois au jour de l'examen répondant aux exigences de l'article A.322-10 du code du sport.
- Renseigner la fiche informations sur le site internet www.croscorse.com en cliquant sur le lieu où vous souhaitez vous former (Bastia ou Ajaccio).
- Contrat signé entre le stagiaire et le CROS Corse (édité après avoir renseigné la « fiche informations » sur le site internet : www.croscorse.com)
- Une copie du PSE1 (Premier Secours en Équipe – niveau 1) à jour de formation.
- **Personne en situation d'handicap** : cocher la case correspondante dans la "fiche informations". Nous vous contacterons à la réception de votre dossier.
- Règlement par chèque libellé au « CROS Corse »

Le candidat doit renvoyer le dossier d'inscription complet par voie postale à l'adresse

Résidence Highland – avenue de Verdun – 20000 AJACCIO

ou par mail

croscorse@orange.fr

CROS Corse

Résidence Highland, Avenue de Verdun
20000 AJACCIO

Email: croscorse@orange.fr

Tel: 0495214565



Objectifs : le candidat au brevet national de sécurité et sauvetage aquatique doit être capable de :

- Situer son rôle et sa mission
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission
- Situer les rôles de différents acteurs de secours intervenant dans le domaine de sauvetage en milieu aquatique
- Évaluer les risques en milieu aquatique
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

Compétences visées :

- Natation
- Rappel réglementation BNSSA
- Épreuves éliminatoires : Parcours sauvetage aquatique en continu de 100 mètres
Porter secours à une personne en milieu aquatique

COMPETENCES - EQUIVALENCES – PASSERELLES :

Possibilité de valider un ou des bloc (s) de compétences

Non

Équivalences

Aucune

Passerelles

Aucune

Suites de parcours et débouchés

Les titulaires du BNSSA qui souhaitent prolonger la validité de leur brevet doivent se soumettre tous les 5 ans à un contrôle des connaissances.

Certification

Les titulaires du BNSSA qui souhaitent prolonger la validité de leur brevet doivent se soumettre tous les 5 ans à un contrôle des connaissances.

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/La-surveillance-et-le-sauvetage-aquatique>

CROS Corse

Résidence Highland, Avenue de Verdun
20000 AJACCIO
Email: croscorse@orange.fr
Tel: 0495214565



Méthodes pédagogiques :

- Entraînements avec un maître-nageur BPJEPS ou BEESAN, accompagné d'un BNSSA (si plus de 12 stagiaires)
- Préparation technique.
- Parcours de sauvetages aquatiques en continu de 100 mètres
- Porter secours à une personne en milieu aquatique.
- Rappel réglementation BNSSA

Moyens pédagogiques :

- Fiche de suivi et d'évaluation
- Entraînement en piscine encadré par formateurs BESAAN, BPJEPS, BNSSA.
- Suivi des présences
- Adaptation aux profils des stagiaires

Modalités d'évaluation :

- Évaluation formative lors de l'apprentissage
- Évaluation certificative lors des épreuves de natation et réglementation

Sanction :

- Certificat de compétences

Maintient et actualisation des compétences :

- Tous les 5 ans pour le BNSSA (Formation continue et examen recyclage)
- Tous les ans PSE1 (maintient à niveau)

Formation accessible aux personnes handicapées :

- Personne en situation de handicap, nous contacter. Chaque cas sera étudié afin de définir les dispositifs nécessaires.

Qualification des formateurs :

- BPJEPS AAN / BESAAN / BNSSA / PAE

CROS Corse

Résidence Highland, Avenue de Verdun
20000 AJACCIO

Email: croscorse@orange.fr

Tel: 0495214565



La préparation proposée par le CROS de Corse dans le cadre de cette formation a pour but de préparer le candidat aux épreuves suivantes :

Épreuve n°1 :

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- Une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètres et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est à dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve dans les conditions prescrites dessus, en moins de :

- 2 minutes et 40 secondes incluses, lors de l'examen ;
- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

CROS Corse

Résidence Highland, Avenue de Verdun
20000 AJACCIO
Email: croscorse@orange.fr
Tel: 0495214565



Épreuve n°3 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- La victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord, en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- Le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- Après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite il explique succinctement sa démarche ;

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

**Programme conforme au guide national de référence établi par le ministère de l'intérieur.*

**Mise à jour document : le 20/12/2021*